

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24845**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine: Droit, Economie, Gestion- Mention: Finance- Spécialité: Conseiller en clientèle professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Strasbourg, Recteur chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller clientèle de professionnels est un conseiller-gestionnaire qui est l'interlocuteur unique d'une clientèle dite de professionnels (commerçants, artisans, professions libérales et entrepreneurs individuels), dont il gère à la fois les comptes professionnels et privés en traitant la totalité des besoins (financement d'investissements, dépenses courantes, couverture et gestion des risques). Plus précisément, il :

- Analyse la situation financière
- Conseille ses clients en entretenant avec eux des relations suivies et personnalisées pour déceler leurs besoins et leurs projets, tant dans leur activité professionnelle qu'à titre personnel
- Présente l'offre commerciale globale de la banque
- Propose les services (gestion sous mandat, recouvrement de créance, ...), les produits adaptés à la gestion des comptes de la structure
- Instruit les dossiers de crédit
- Effectue des opérations de placement
- Gère les risques
- Veille à la rentabilité du compte de ses clients
- Prospecte en vue de vendre les produits et les services bancaires et financiers de la banque dans le cadre d'objectifs commerciaux
- Elabore ou participe à l'élaboration de la stratégie relation clientèle
- Détermine les plans d'actions annuels et les objectifs

Les compétences visées par cette spécialité sont de nature technique mais aussi, commerciale, relationnelle et organisationnelle. A l'issue de la formation, le diplômé :

- Maîtrise les concepts et outils techniques du chargé de clientèle professionnelle : il est en veille permanente sur l'actualité en matière de réglementation bancaire
 - Sait évaluer l'impact de la mise en œuvre d'une stratégie marketing
 - Comprend et est en mesure d'expliquer le fonctionnement du système bancaire et financier
 - Maîtrise les techniques de management
 - Est capable de communiquer les décisions financières auprès d'une clientèle bancaire professionnelle
 - Est apte à conseiller, prendre en compte les besoins, et négocier avec sa clientèle
 - Sait prendre des décisions de façon autonome
 - Est en mesure de s'adapter aux changements de son environnement et de ses clients
 - Est capable de travailler en équipe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés sont susceptibles d'intégrer des postes de conseillers clientèle et d'évoluer vers des postes d'encadrement à responsabilité dans les directions administratives et financières, ainsi que dans le réseau bancaire.

Conseiller de clientèle, chargé de développement clientèle entreprise, chargé de clientèle bancaire grandes entreprises, chargé de comptes professionnels

Perspectives d'évolution :

- Responsable / Directeur d'agence
- Chargé d'affaires PME/PMI
- Analyste risques et engagements

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1704 : Management relation clientèle

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1203 : Relation clients banque/finance

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- UE1 Gestion et économie bancaires 12 ECTS
- UE2 Banque et marchés de capitaux 9 ECTS
- UE3 L'environnement du conseiller de clientèle de professionnels et l'entrée en relation 9 ECTS
- UE4 Banque et entreprise 6 ECTS
- UE5 Les besoins fondamentaux du professionnel 6 ECTS
- UE6 Pilotage de portefeuille client 6 ECTS
- UE7 L'approche patrimoniale du professionnel 3 ECTS
- UE8 Projet tutoré / mission en entreprise 9 ECTS

Modalités de contrôle des compétences :

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE (Unité d'enseignement) se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les notes des semestres d'une même année de Master se compensent entre elles. La moyenne générale du master est la moyenne des semestres 3 et 4.

Le bénéfice des composantes acquises peut être conservé sans limite dans le temps.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants-chercheurs
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants-chercheurs
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants-chercheurs
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31 août 2009 relatif aux habilitations de l'Université de Strasbourg à délivrer les diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 articles R613-33 à R613-37

Journal Officiel de la République Française n°0192 du 20 août 2013

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Site de l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ)

<https://www.unistra.fr/index.php?id=18478>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr>

Site de la composante : <http://www.em-strasbourg.eu>

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg : Alsace Lorraine Champagne-Ardenne - Bas-Rhin (67) [Strasbourg]

Université de Strasbourg

4 rue Blaise Pascal

CS 90032

F-67081 Strasbourg cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole de Management de Strasbourg
61 Avenue de la Forêt Noire
67085 STRASBOURG Cedex

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°32159